

COPIE CONFORME DES RÉSOLUTIONS DES ADMINISTRATEURS DE RESSOURCES MIRABEL INC. (la "compagnie") DATÉES DU 20 DÉCEMBRE 2000.

«PROSPECTUS DÉFINITIF

IL EST RÉSOLU d'approuver le prospectus définitif de la compagnie en date du 20 décembre 2000 concernant l'offre d'un maximum de 2 000 unités de la compagnie. Chaque unité offerte au prix de 1 150 \$ est composée de 2 000 actions accréditives au prix de 0,50 \$ l'action, 300 actions ordinaires au prix de 0,50 \$ l'action et 1 150 bons de souscription série «B». Chaque bon de souscription série «B» permet à son porteur de souscrire une action ordinaire du capital-actions de la compagnie au prix de 0,65 \$ l'action, en tout temps jusqu'au 30 juin 2002;

IL EST RÉSOLU d'autoriser la signature du prospectus définitif par deux officiers de la compagnie et par deux administrateurs au nom du conseil d'administration de la compagnie.

IL EST RÉSOLU d'autoriser le dépôt du prospectus définitif auprès de la Commission des valeurs mobilières du Québec.

IL EST RÉSOLU d'approuver le bilan d'ouverture vérifié de la compagnie en date du 19 juillet 2000, ainsi que le rapport sur la compilation en date du 20 décembre 2000 inclus dans le prospectus définitif.

IL EST RÉSOLU d'autoriser la signature du bilan d'ouverture vérifié de la compagnie en date du 19 juillet 2000, inclus dans le prospectus définitif, par deux administrateurs au nom du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU d'autoriser la création de 2 300 000 de bons de souscription série «B».

IL EST RÉSOLU d'approuver le spécimen de certificat de bons de souscription série «B».

IL EST RÉSOLU de réserver 4 600 000 actions ordinaires du capital-actions de la compagnie pour émission aux termes du prospectus définitif et de réserver 2 300 000 actions ordinaires du capital-actions de la compagnie pour émission à la suite de l'exercice des bons de souscription qui sont émis en vertu du prospectus définitif et de la convention de bons de souscription série «B».

CONVENTION DE PLACEMENT POUR COMPTE

IL EST RÉSOLU d'approuver la convention de placement pour compte à intervenir entre Alpha Capital inc. et la compagnie, concernant le placement des unités de la compagnie aux termes du prospectus définitif de la compagnie approuvé ce jour.

IL EST RÉSOLU d'autoriser un administrateur à signer cette convention pour et au nom de la compagnie.

CONVENTION DE DÉPÔT

IL EST RÉSOLU d'approuver la convention de dépôt à intervenir entre la compagnie, Lavery, de Billy, société en nom collectif et Alpha Capital inc. en vertu de laquelle Lavery, de Billy, société en nom collectif agira à titre de dépositaire pour les fonds reçus aux termes de l'appel public à l'épargne effectué en vertu du prospectus définitif de la compagnie approuvé ce jour.

IL EST RÉSOLU d'autoriser un administrateur à signer cette convention pour et au nom de la compagnie.

CONVENTION DE BONS DE SOUSCRIPTION SÉRIE «B»

IL EST RÉSOLU d'approuver la convention de bons de souscription série «B» à intervenir entre la compagnie et Compagnie Montréal Trust en vertu de laquelle Compagnie Montréal Trust agira à titre d'agent pour les bons de souscription série «B» qui seront émis en vertu du prospectus définitif de la compagnie approuvé ce jour.

IL EST RÉSOLU d'autoriser un administrateur à signer cette convention pour et au nom de la compagnie.

CONVENTION D'ENTIERCEMENT

IL EST RÉSOLU d'approuver la convention d'entiercement à intervenir entre la compagnie, Exploration Malartic-Sud inc. et Compagnie Montréal Trust en vertu de laquelle Compagnie Montréal Trust agira à titre de dépositaire des actions ordinaires bloquées qui pourront être libérées par tranches suivant le calendrier prévu à la convention d'entiercement.

RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

Sujet à l'approbation des autorités réglementaires ayant juridiction sur les titres de la compagnie;

IL EST RÉSOLU d'approuver le régime d'options d'achat d'actions (le «régime») joint aux présentes comme Annexe «A» avec toutes modifications que pourra autoriser le président de la compagnie. L'objet du régime est de créer un attrait et une motivation pour les administrateurs, dirigeants, employés et consultants de la compagnie et de ses filiales, en leur offrant la possibilité d'acquérir une participation par l'achat d'actions ordinaires de la compagnie en vertu du régime;

IL EST RÉSOLU de fixer le nombre maximum d'actions ordinaires de la compagnie pouvant être émises aux termes du régime à 1 000 000 d'actions ordinaires;

IL EST RÉSOLU d'autoriser le président à poser tout geste et à signer tout document requis pour obtenir toutes les autorisations requises auprès des organismes de réglementation ayant juridiction sur les titres de la compagnie et donner plein effet aux présentes résolutions.»

Le soussigné, Guy Allaire, secrétaire de Ressources Mirabel inc., certifie par les présentes que ce qui précède constitue une copie conforme des résolutions des administrateurs en date du 20 décembre 2000 et que ces résolutions sont en vigueur à la date des présentes.

Val-d'Or, le 20 décembre 2000

Guy Allaire, secrétaire